

## Extrait des délibérations du conseil fédéral.

---

(Du 27 septembre 1881.)

Le conseil fédéral a pourvu aux deux postes de consuls suisses en Roumanie créés le 20 mai 1881\*), et il a nommé à cet effet :

consul général pour le I<sup>er</sup> arrondissement consulaire, en résidence à Bucarest : M. Jean *Staub*, de Glaris, négociant à Bucarest ;

consul pour le II<sup>e</sup> arrondissement consulaire, en résidence à Galatz : M. Hans *Rychner*, d'Aarau, négociant à Galatz ;

vice-consul à Galatz : M. Albert *Oetli*, de Hohentannen (Thurgovie), négociant à Galatz.

Le I<sup>er</sup> arrondissement consulaire suisse en Roumanie comprend tout le territoire du royaume, à l'exception des districts qui forment l'arrondissement consulaire de Galatz.

Le II<sup>e</sup> arrondissement consulaire suisse en Roumanie comprend les districts de Galatz, de Braïla et la Dobroutschka.

---

Le terme d'opposition de 90 jours à la loi fédérale du 18 juin 1881, concernant la durée des écoles de recrues d'infanterie\*\*), étant expiré le 23 de ce mois sans qu'on ait fait usage du droit de referendum, le conseil fédéral a décidé l'entrée en vigueur de cette loi, qui sera exécutoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1882.

---

\*) Feuille fédérale de 1881, II. 814.

\*\*) Recueil officiel, nouvelle série, III. 406. — Feuille fédérale de 1881, III. 424.

Le conseil fédéral a nommé M. le D<sup>r</sup> Edouard *Schür*, à Zurich, en qualité de professeur de pharmacie (chimie pharmaceutique, pharmacognosie et toxicologie) à l'école polytechnique suisse.

---

Le conseil fédéral a désigné comme représentants de la Suisse à la conférence internationale qui se réunira à Berne le 3 octobre prochain pour réviser la convention phylloxérique du 17 septembre 1878 : M. le conseiller fédéral *Ruchonnet* et M. le D<sup>r</sup> V. *Fatio*, à Genève, vice-président de la commission phylloxérique fédérale.

---

Il résulte d'une dépêche du ministre de Suisse à Paris, M. le D<sup>r</sup> Kern, que ce dernier a signé le 26 courant, avec le ministre des affaires étrangères de la République française, une déclaration portant prolongation, jusqu'au 8 février 1882, du traité de commerce conclu entre la Suisse et la France le 30 juin 1864 et déjà prolongé en date des 2 octobre 1876, 7 août 1877, 19 mars 1878, 3 décembre 1878 et 29 novembre 1879\*).

En même temps que celle du traité de commerce, la durée des quatre conventions suivantes, conclues également le 30 juin 1864, a été prolongée jusqu'au 8 février 1882, savoir :

- 1° le règlement relatif au pays de Gex ;
  - 2° le traité sur l'établissement des Français en Suisse et des Suisses en France ;
  - 3° la convention pour la garantie réciproque de la propriété littéraire, artistique et industrielle ;
  - 4° le protocole final concernant la convention littéraire.
- 

(Du 30 septembre 1881.)

Les délais d'opposition contre le code fédéral des obligations, la loi fédérale sur la capacité civile et celle portant augmentation du nombre des membres du conseil de l'école polytechnique et suppression du cours préparatoire dans cet établissement étant expirés le 16 et le 26 de ce mois sans avoir été utilisés, le conseil fédéral

---

\*) Recueil officiel, VIII. 201 ; nouv. série, II. 440 ; III. 135, 371, 623 ; IV. 329.

a déclaré l'entrée en vigueur de ces trois lois, qui seront exécutées : la 1<sup>re</sup> à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1883, la 2<sup>me</sup> dès le 1<sup>er</sup> janvier 1882 et la 3<sup>me</sup> à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1881.

Le conseil fédéral a nommé lieutenants de cavalerie (guides) les personnes dont les noms suivent et qui ont passé avec succès l'école préparatoire d'officiers de cavalerie, savoir :

MM. François Wykart, de Zoug,  
Rodolphe Köchlin, de Bale,  
Ferdinand Jeanrichard, de la Sagne, au Locle.

Le conseil fédéral a nommé :

(le 24 septembre 1881)

Commis de poste à Genève :	M. John Chapalay, de Genève, actuellement commis provisoire à Genève ;
» » » » »	» John Boccard, aspirant postal, de Genève, à Lucerne ;
» » » » »	» John Dunand, aspirant postal, de Presinges (Genève), à Genève ;
» » » » St-Gall :	» Jules Faust, aspirant postal, de Rapperswil (St-Gall), à Heiden (Appenzell-Rh. ext.) ;
» » » » »	» Hermann Fischer, aspirant postal, de Sirnach (Thurgovie), à Wyl (St-Gall) ;
» » » » Olten :	» Samuel Bolliger, aspirant postal, de Schlossrued (Argovie), à St-Moritz (Grisons) ;
Buraliste de poste à Spiez :	M <sup>me</sup> Elise Ringgenberg, de Ringgenberg (Berne), veuve du buraliste de Spiez ;
Télégraphiste à Zihlschlacht :	M <sup>lle</sup> Marie Debrunner, de Zihlschlacht (Thurgovie) ;

(le 27 septembre 1881)

Buraliste de poste à Dissentis : M<sup>lle</sup> Madeleine Werthmann, d'Ems, actuellement aide de poste à Dissentis (Grisons).

## Extrait des délibérations du conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1881
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	42
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	01.10.1881
Date	
Data	
Seite	3-5
Page	
Pagina	
Ref. No	10 066 231

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.